

—Evidemment. Quelques-uns, comme le district de Joliette, ont déjà choisi leur représentant, d'autres doivent le faire dans le courant du mois de mai. Les districts qui n'avaient pas de représentants sont surtout heureux de n'être plus ignorés.

Avez-vous l'intention, docteur, d'opposer tous les gouverneurs actuels ?

—Ce n'était pas notre intention. Nous combattons surtout le Dr Beausoleil, dont nous ne voulons pas supporter plus longtemps l'autocratie, et à cause de certains faits qui se sont passés, et que nous raconterons à l'assemblée du 13 juillet prochain. Malheureusement, quelques gouverneurs, ignorant ces faits, ont épousé avec vigueur la cause de leur ami, et nous ont mis dans l'obligation de les combattre aussi.

—Vous savez que le registraire prétend que vous faites une lutte inutile, et que la plupart de vos voteurs ne sont pas qualifiés ?

—Ceci n'est pas exact. Un grand nombre de nos amis se sont qualifiés déjà, et ont droit de vote. Il est vrai que quelques-uns n'ont pas encore réglé leurs contributions annuelles. Nous avons envoyé une circulaire à nos amis qui se trouvent dans ce cas, et comme ils tiennent absolument à voter cette année, la plupart s'empressent de nous répondre en nous envoyant de l'argent et en nous autorisant à régler leur compte pour eux. Ils ne sont pas aussi apathiques que le Dr Beausoleil le prétend, et ils s'empressent de rendre leur vote valable en se qualifiant immédiatement.

—On dit qu'il y en a, cependant, qui doivent de gros montants ?

—C'est vrai. Mais nous avons appris que le Dr Beausoleil réglait des arrérages considérables en ne tenant compte que des cinq dernières années, c'est-à-dire en n'exigeant que \$10. Nous sommes allés le voir et nous l'avons mis en demeure de nous accorder le même privilège. Il s'est déclaré prêt devant deux témoins, de réduire les forts montants d'arrérages à \$10.00 sur présentation d'une demande à cet effet signée par le médecin intéressé. Il possède l'autorisation pour cela, dit-il, du Dr Simard.

—Et l'enregistrement des procurations ? Est-ce que le registraire s'y prête de bonne grâce ?

—Pas tout à fait. Nous lui remettons, chaque semaine, devant témoins, un certain nombre de procurations, qu'il a le droit de garder cinq jours. Il a voulu argumenter sur certains détails, et soulever des objections ; nous lui avons prouvé que nous étions aussi